

AR Prefecture

017-211701297-20221021-2022OCT08-DE
Reçu le 25/10/2022

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
COURPIGNAC
DÉPARTEMENT de CHARENTE MARITIME

Nature de l'acte : 3.6.3
Domaine et Patrimoine

Nombre de Conseillers

En Exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10

Date de Convocation

13/10/2022

Séance du 21 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre,
à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Eliane MARSAUD, Maire

Étaient présents : MM BOUCHE Frédéric, CORBRET Hervé, TRIGEOL Mickaël, VADIER Laurent, CHARRON Philippe, SORIN Florent, Mmes MARSAUD Eliane, PRIMAT Gaëlle
Absents : Céline Symphor (procuration à Gaëlle Primat), Daniel Prince (procuration à Eliane Marsaud), Amandine Sivadier (absente excusée)

Madame Gaëlle Primat a été élue secrétaire de séance

08- Tarifs emplacements cinéraires au jardin du souvenir et dispersion des cendres

A l'occasion de la mise en conformité du cimetière communal, pour une meilleure gestion, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir des tarifs pour l'achat des emplacements cinéraires au jardin du souvenir ainsi que pour la dispersion des cendres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les durées des concessions comme suit :

- Caverne jardin du souvenir..... 350€ **15 ou 30 ans**
- Dispersion des cendres au jardin du souvenir..... 50€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.
Le Maire, MARSAUD Eliane

